



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°25-09

Relatif au projet d'améliorations structurelles
de l'Alpage de Luan – Mandreys

Alpage propriété de la Commune de Corbeyrier
et de l'Etat de Vaud

Municipalité

M. Christian Roubaty, Municipal, responsable du dicastère Terrains et pâtrages

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 05.05.2025.

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Contexte	3
1.2	Résumé	4
1.3	Projet	4
1.4	Adduction d'eau	4
1.5	Eaux usées du chalet de Luan	6
2	But du préavis	7
2.1	Adduction d'eau	7
2.1.1	Situation actuelle	7
2.1.2	Amélioration	8
2.2	Traitement des eaux usées de Luan	8
3	Coût des travaux	8
3.1	Remarque :	8
3.1.1	Refacturation au canton pour l'alpage des Mandreys	8
4	Conclusions	9

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

1 Introduction

1.1 Contexte

L'alpage de Luan-Mandreys se situe au nord-est du village de Corbeyrier et couvre les altitudes entre 1'220 m et 1'720 m. La commune est propriétaire du pâturage de Luan et de Plan Falcon. Le secteur des Mandreys est une propriété de l'Etat de Vaud. La commune de Corbeyrier loue à l'Etat de Vaud le secteur des Mandreys. Ainsi les pâturages de Luan, de Plan Falcon et des Mandreys sont exploités comme une seule entité. Deux troupeaux de vaches allaitantes sont répartis sur le terrain d'alpage exploité par M. Forestier. Un seul numéro d'estivage lie l'ensemble.

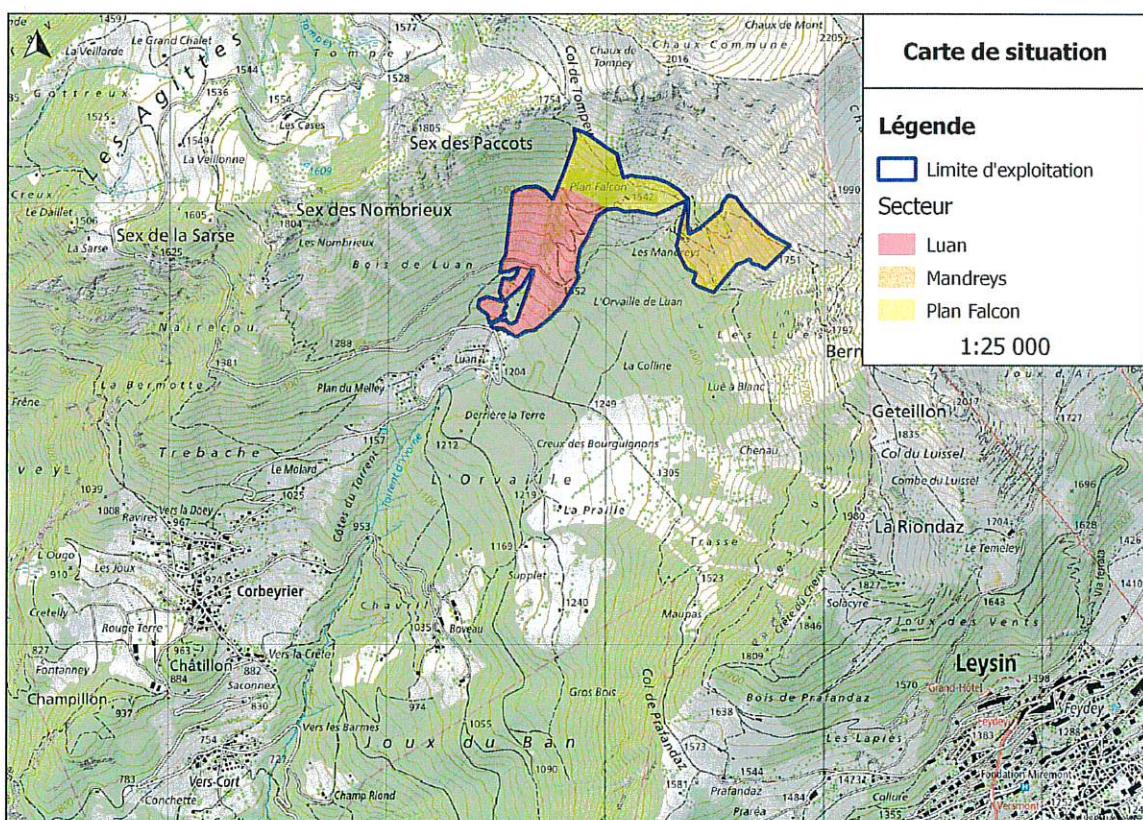


Figure 1 : Carte de situation

En 2022, la Municipalité de la commune de Corbeyrier a sollicité le bureau Montanum afin de mettre sur pied un projet d'améliorations structurelles sur ces alpages. Les problématiques principales sont l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées du chalet de Luan et la réfection du chalet de Plan Falcon.

Les projets d'améliorations structurelles en région d'estivage peuvent faire l'objet de subventions de la part des améliorations foncières fédérales et cantonales (AF). L'éligibilité du projet est jugée sur la base d'un avant-projet. Le document a été transmis à la DGAV, secteur AF, le 7 février 2023. L'expertise fédérale ou cantonale n'a pas été demandée par les AF.

1.2 Résumé

Le projet global s'articule autour de trois axes principaux décrits ci-dessous. La présente demande d'allocation pour l'étape 1 ne concerne que les éléments surlignés.

Adduction d'eau

- Construction de deux citernes enterrées (10 m³)
- Aménagements sur deux captages existants
- Création d'une place bassin
- Pose de 900 ml de conduite enterrée
- Remplacement d'une pompe de refoulement
- Réfection du toit du chalet de Luan (pour alimenter une citerne)

Traitement des eaux usées de Luan

- Pose de 400 ml de conduite enterrée et raccordement à un collecteur public. Traitement en STEP. Ce poste est intégré dans le budget total des travaux, mais ne fera pas l'objet de subventions AF

Réhabilitation du chalet de Plan Falcon

- Réfection de la toiture (pour remplir une citerne)
- Réaménagement de l'écurie
- Aménagement d'une partie accueil pour une association (hors projet AF)

1.3 Projet

La première étape d'aménagements se concentre sur l'adduction d'eau et les eaux usées de l'alpage de Luan.

1.4 Adduction d'eau

Deux nouvelles citernes sont prévues dans le projet. Une première sera située en contrebas du réservoir de Luan (Cnx1). Sa contenance de 8'000 litres doit permettre de stocker une partie des eaux du captage Ca1 qui sont actuellement mal valorisées, malgré un débit important et fiable. Elle collectera également les eaux du drainage du réservoir. Cette ressource est apparue lors de la construction de ce dernier et ne peut pas être utilisée comme eau de boisson (Rapport hydrogéologue M. Brodbeck, 2019). Les eaux de ces deux arrivées seront ensuite pompées en direction du chalet de Luan. Une fouille devra être ouverte pour raccorder le captage à la citerne. La conduite de refoulement, aujourd'hui posée au sol, sera enterrée en même temps.



Figure 2 Captage Ca1 qui alimente actuellement un bassin.

Cette solution permettra de valoriser les eaux des captages et de fortement soulager le réseau communal (économie potentielle de plus de 400 m³ par année).

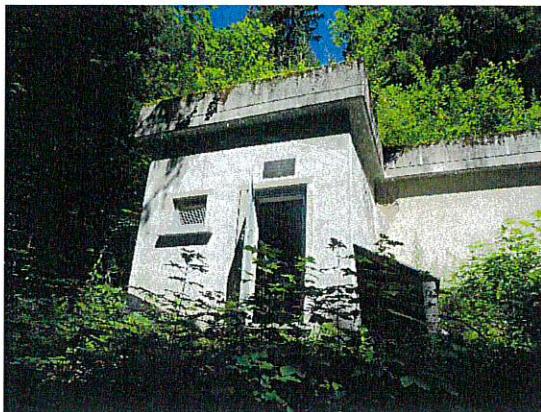


Figure 3 : Réservoir de Luan



Figure 4 : Eaux du drainage

Au chalet de Luan, la pompe pour repousser l'eau jusqu'à Plan Falcon est comprise. Elle remplacera celle installée actuellement au réservoir de Luan pour échelonner les pressions.

Au chalet de Luan, une seconde citerne enterrée sera construite. Elle collectera les eaux de la toiture et celles du captage Ca2. L'eau sera utilisée pour le chalet et pour alimenter le bassin B1 en gravitaire. Le bassin B2 étant situé en amont, il sera alimenté en direct par le captage ou par la pompe du chalet si ce dernier tarit. Le volume de stockage permet un temps de remplissage avec les eaux de toiture inférieur à un mois et une autonomie de 4-5 jours pour abreuver le bétail.

Au chalet de Luan, des chéneaux seront installés sur la toiture et la couverture remplacée pour permettre la récolte des eaux de pluie. La collecte des précipitations sera le principal mode de remplissage de la citerne Cnx2. En cas de pénurie, l'eau sera pompée depuis Cnx1. L'installation a été dimensionnée pour permettre, à terme, de pomper de l'eau jusqu'à Plan Falcon.

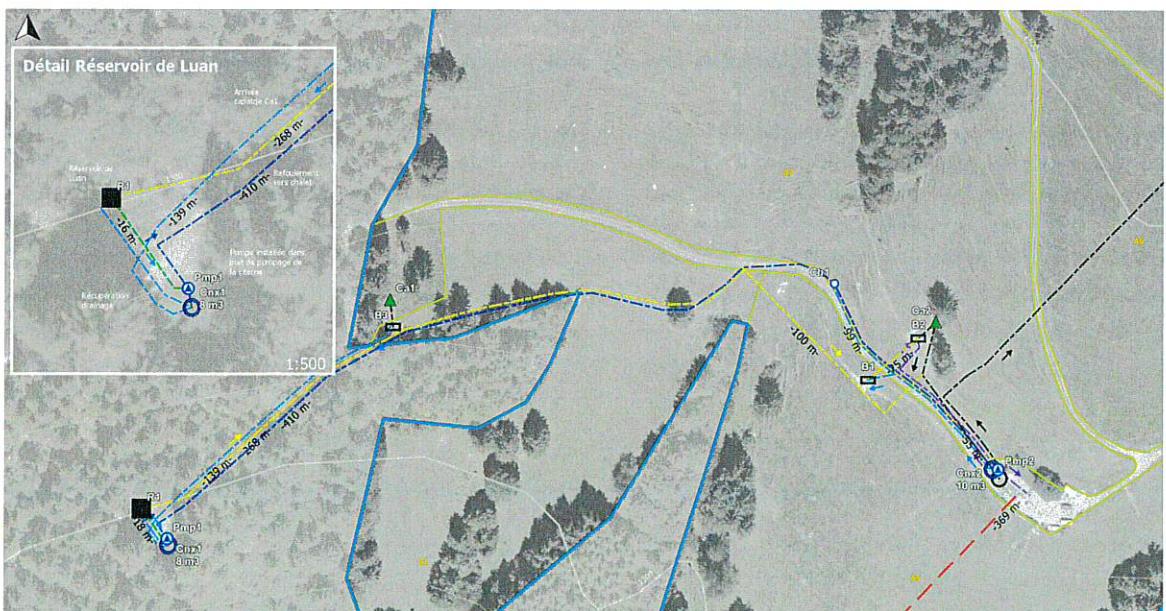


Figure 5 Réservoir de Luan et captages

La nouvelle citerne récoltant les eaux de pluie de Plan Falcon, la réfection du chalet et la liaison avec les Mandreys seront réalisées lors d'une seconde étape.

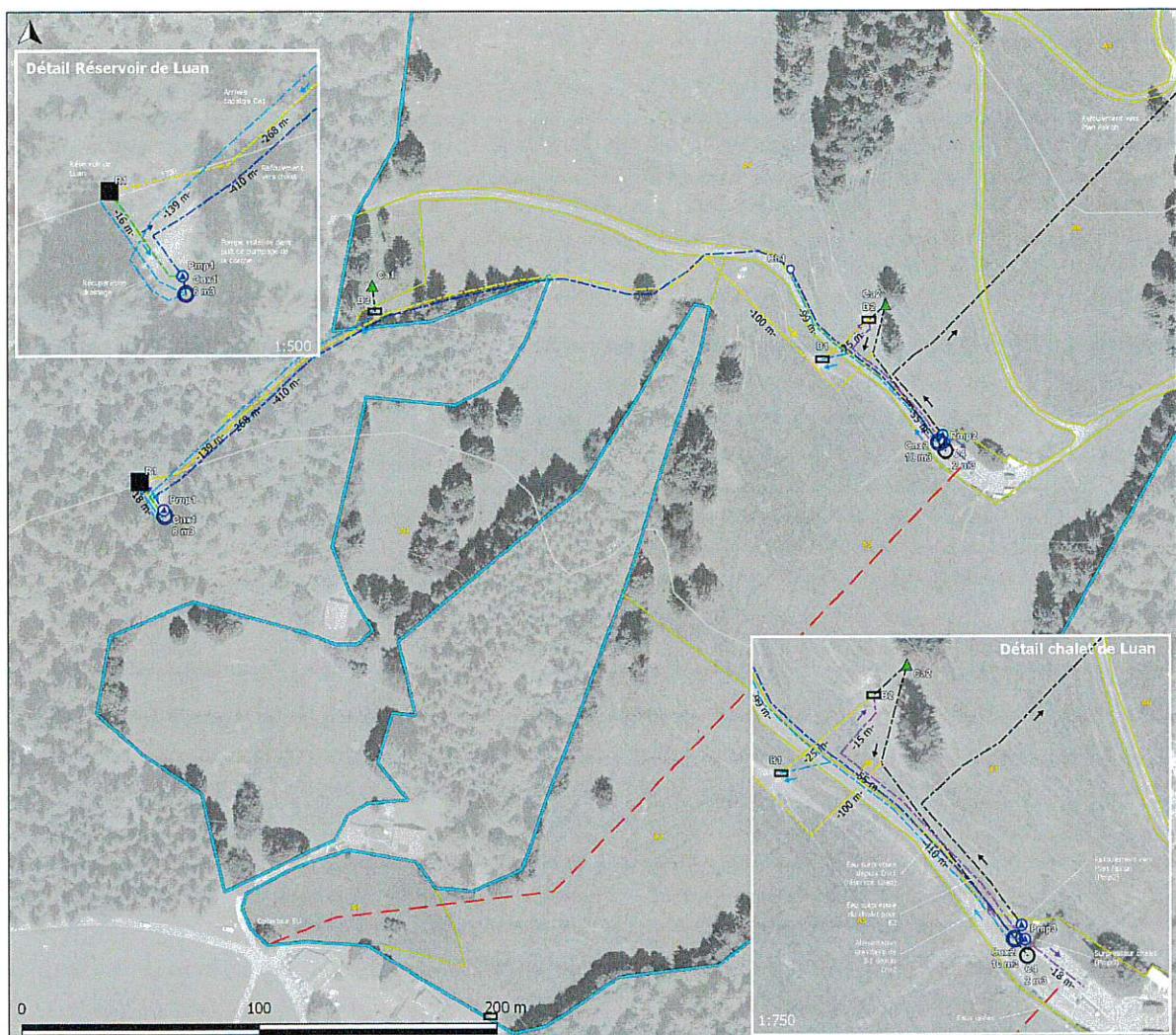
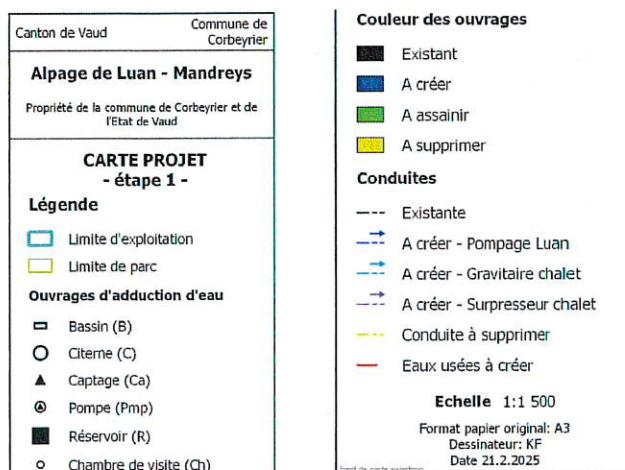


Figure 6 Détail du chalet de Luan



1.5 Eaux usées du chalet de Luan

Actuellement, les eaux usées du chalet ne sont ni stockées ni traitées. Un collecteur est présent à moins de 400 m, à proximité du restaurant de Luan (sous l'arbre). Une fouille en plein champs sera réalisée jusqu'à la route en direct.



Figure 7 : Conduite d'eau usée du chalet de Luan (tracé en bleu)

2 But du préavis

Ces travaux permettront d'améliorer et de moderniser l'alimentation en eau de l'alpage ainsi que de traiter correctement les eaux usées du chalet d'alpage de Luan, ceci est d'autant plus nécessaire que ce chalet se trouve en zone de protection des eaux des sources qui alimentent la commune de Corbeyrier.

2.1 Adduction d'eau

Ce projet permettra de rendre l'alpage autonome en eau et ainsi réduire la consommation estivale du réseau d'eau de la commune de Corbeyrier.

L'alimentation en eau sera réalisée par la récupération de l'eau de pluie et la valorisation des eaux de 3 sources existantes sur l'alpage.

2.1.1 Situation actuelle

Actuellement toute l'eau est pompée du réservoir de Luan à la citerne de Plan Falcon. Ensuite l'eau redescend en gravitaire dans les bassins et alimente également le chalet de Luan. La commande du pompage est vétuste, une simple horloge commande la pompe. Cette commande ne tient pas compte de la consommation d'eau réelle, provoquant un gaspillage d'une grande quantité d'eau et d'électricité.

2.1.2 Amélioration

La citerne (Cnx2) du chalet de Luan sera alimentée prioritairement par la source Ca2 et par l'eau de pluie. En cas de besoin, un pompage de la citerne située en contrebas du réservoir de Luan (Cnx1) à la citerne (Cnx2) du chalet de Luan permettra de garantir l'alimentation en eau du chalet de Luan. Un deuxième pompage sera effectué du chalet de Luan à la citerne de Plan Falcon pour alimenter le haut de l'alpage.

Les pompages seront commandés par des vannes de maintien de pression, elles se déclencheront automatiquement lorsque les citernes sont pleines. Nous éviterons ainsi un gaspillage d'eau et d'énergie.

2.2 Traitement des eaux usées de Luan

Actuellement, les eaux usées du chalet ne sont ni stockées ni traitées. Il est nécessaire de relier ce chalet au réseau d'eaux usées de la commune et ainsi les traiter par la STEP.

3 Coût des travaux

Libellés	Montants [CHF]	Montants subsidiés	Montants sans subside	Subside (75 %)	Montant à la charge de la commune
Installation de chantier	10 000.00	8 000.00	2 000.00		
Adduction d'eau Luan	95 850.00	95 850.00	0.00		
Toiture Luan (adduction d'eau)	159 500.00	159 500.00	0.00		
Eaux usées de Luan	48 000.00	0.00	48 000.00		
Sous-total 1	313 350.00	263 350.00	50 000.00		
Frais de mise à l'enquête	4 000.00	2 000.00	2 000.00		
Etude - suivi du chantier	47 002.50	32 901.75	14 100.75		
Sous-total 2	364 352.50	298 251.75	66 100.75	223 700.00	
Divers et imprévus 12%	43 722.40	35 790.20	7 932.00	26 800.00	
TVA 8.1%	33 054.00	27 057.40	5 996.60	20 300.00	
Total	441 128.90	361 099.35	80 029.35	270 800.00	170 328.70

3.1 Remarque :

Les subsides sont de 75 % pour l'adduction de l'eau. Le toit devrait l'être également à 75 %, mais il est possible qu'une part de ces travaux ne soit pas prise totalement en charge pour l'eau. Dans ce cas, la part non comprise pour l'eau serait subsidiée à hauteur de 40 %.

Les travaux relatifs aux eaux usées ne bénéficient pas de subside.

3.1.1 Refacturation au canton pour l'alpage des Mandreys

Le 30 % du « Montant à la charge de la commune », relatif à l'adduction d'eau, pourra être refacturé au canton, propriétaire du secteur de l'alpage des Mandreys et du chalet du même nom. Cette répartition fait l'objet d'une convention liant le canton de Vaud et la commune de Corbeyrier. Un montant d'environ CHF 27'000.00 devra être facturé au canton de Vaud. La participation de la Commune de Corbeyrier après subside et facturation au canton devrait se monter à environ CHF 145'000.00.

4 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- **Vu** le préavis N° 25-09 relatif au projet d'améliorations structurelles de l'Alpage de Luan – Mandreys, propriété de la Commune de Corbeyrier et de l'Etat de Vaud
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

PREND ACTE

- **de l'amortissement** du montant net de CHF 170'500.00 sur une période de 40 ans, (cf synthèse des durées d'amortissement prévues par MCH2)

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux mentionnés pour un montant total de CHF 441 200.00 TTC.
2. de valider le financement de cet investissement par la trésorerie courante ou un emprunt en cas de besoin après déduction des subventions et de la participation du canton propriétaire du secteur des Mandreys.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi

La Secrétaire



Ingrid Coppex

